

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025**

Délibération n° 2025-08-95

Date de la convocation : 13 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **17**

Nombre de procurations : **3**

Votes : **20**

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix-neuf décembre deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

EBOLI Laure, procuration à LESCANNE Etienne
SANTIAGO François, procuration à MERLE Evelyne
ORIOLO Jessica, procuration à CROZET Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20251219-2025-08-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2025

Absent excusé :

Secrétaire : MERLE Evelyne

**OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX – REHABILITATION DE LA MAIRIE –
AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER UN CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE**

Monsieur le maire rappelle que lors de sa séance du 28 novembre 2025, le conseil municipal avait autorisé le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Loire afin d'obtenir de la Banque des Territoires une aide au financement de l'étude de faisabilité relative à la réhabilitation de la mairie. En date du 9 décembre dernier, la Banque des Territoires nous informe que le dossier de la commune a été retenu et accordé une aide d'un montant maximum de 10 232 €, soit 50 % d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

En parallèle, et afin de ne pas perdre de temps, une consultation de bureaux d'AMO a été lancée et 3 cabinets ont répondu. L'analyse des offres est en cours. Toutefois, la commune doit se tenir prête à engager l'étude si cela est rendu nécessaire par la Banque des Territoires afin de ne pas perdre le bénéfice de cette aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE cette proposition et AUTORISE le maire à signer le contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le cabinet qui sera retenu et à engager la dépense.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 19 décembre 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

La secrétaire de séance
Evelyne MERLE



A blue ink signature of Evelyne MERLE.